



AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC

Avis public est donné par le soussigné, conformément aux dispositions des articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1), qu'à la séance tenue le 22 novembre 2023, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté la résolution numéro 2023-11-348 qui établit comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour l'année 2024, lesquelles se tiendront le mercredi à 19 h 30 aux dates et aux endroits mentionnés ci-dessous :

- 24 janvier (centre administratif de la MRC)
- 21 février (centre administratif de la MRC)
- 20 mars (centre administratif de la MRC)
- 17 avril (Lyster / salle à confirmer)
- 22 mai (centre administratif de la MRC)
- 19 juin (centre administratif de la MRC)
- *Juillet (relâche)*
- 21 août (centre administratif de la MRC)
- 18 septembre (centre administratif de la MRC)
- 16 octobre (Plessisville / salle à confirmer)
- 27 novembre (centre administratif de la MRC)
- *Décembre (relâche)*

Donné à Plessisville, le 27 novembre 2023.



Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier